



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CAPPEI

**Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques
de l'éducation inclusive**

RAPPORT DE JURY

SESSION 2019

Références :

- Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée.
- Arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive.
- Arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.
- Circulaire du 14 février 2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

L'examen du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) comporte trois épreuves consécutives devant une commission désignée par le jury.

- Epreuve 1: une séance pédagogique d'une durée de 45 minutes avec un groupe d'élèves, suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes avec la commission. La séance pédagogique permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences pédagogiques spécifiques de l'enseignant. L'entretien permet au candidat d'expliquer, dans son contexte d'exercice, le choix de ses démarches pour répondre aux besoins des élèves. Le candidat doit être capable d'analyser sa pratique par référence aux aspects théoriques et institutionnels, notamment de l'éducation inclusive.
- Epreuve 2: un entretien avec la commission à partir d'un dossier élaboré par le candidat portant sur sa pratique professionnelle. La présentation de ce dossier n'excède pas 15 minutes. Elle est suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes;
- Epreuve 3: la présentation pendant 20 minutes d'une action conduite par le candidat témoignant de son rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive et de sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, suivie d'un échange d'une durée de 10 minutes avec la commission. La présentation peut se faire à partir de tout support écrit ou numérique (enregistrements audio, vidéo, etc.).

Chaque épreuve est notée sur 20. Une note au moins égale à 10 sur 20 à chaque épreuve est exigée pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI). Le candidat qui, après un premier échec à l'examen, s'inscrit à la session d'examen qui suit celle à laquelle il a échoué, peut demander à conserver les notes supérieures ou égales à 10 sur 20 qu'il a obtenues à la première session.

STATISTIQUES ET RESULTATS

1^{er} degré CAPPEI complet

DÉPARTEMENTS	INSCRITS	Candidats 2018 avec report de notes	PROPOSÉS A L'ADMISSION	% réussite	Candidats 2019	PROPOSÉS A L'ADMISSION	% réussite	% réussite global
AISNE	21	6	4	66%	15	5	33%	42,8%
OISE	24	4	1	25%	20	13	65%	58,3%
SOMME	15	4	3	75%	11	4	36%	46,6%
Total académie	60	14	8	57%	46	22	48%	50%

2nd degré CAPPEI complet

DÉPARTEMENTS	INSCRITS	PROPOSÉS A L'ADMISSION	PROPOSITIONS D'AJOURNEMENT
AISNE	0	0	0
OISE	1	1	0
SOMME	0	0	0

CAPPEI- mesures transitoires- Enseignants titulaires du 2CA-SH (épreuve 3)

DÉPARTEMENTS	INSCRITS	PROPOSÉS A L'ADMISSION	% réussite
AISNE	1	1	100%
OISE	7	5	71%
SOMME	2	1	50%
Total académie	10	7	70%

CAPPEI- mesures transitoires- Enseignants non titulaires du 2CA-SH (épreuve 1)

DÉPARTEMENTS	INSCRITS	PROPOSÉS A L'ADMISSION	% réussite
AISNE	9	3	33%
OISE	9	5	55%
SOMME	3	3	100%
Total académie	21	11	52%

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS AUX CANDIDATS

1. L'épreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien

Globalement les candidats ont témoigné de relations satisfaisantes avec leurs élèves et ont manifesté une bonne connaissance du public accueilli.

Cependant, les enseignants qui ont échoué à cette épreuve ne maîtrisent pas encore toutes les compétences attendues d'un professeur: difficultés dans la connaissance des contenus d'enseignement, dans la mise en œuvre de séquences d'apprentissage, à cibler les objectifs d'enseignement, à mettre en adéquation les objectifs visés et les situations proposées, à proposer des supports motivants pour les élèves, à penser le sens des apprentissages.

Les candidats ont parfois manifesté un réel manque d'ambition pour certains de leurs élèves. En effet, ces derniers ont résolu des situations de façon aisée parce qu'ils possédaient déjà les connaissances attendues. Il a été observé aussi des difficultés à amener les élèves à raisonner et à faire vivre ce raisonnement en s'appuyant sur des écrits-référents (tableau renseigné de façon inadéquate, affiches absentes, etc.).

Il est important que l'enseignant observe ses élèves apprendre et développer des stratégies de résolution : l'enseignant doit se placer en position de chercheur auprès des élèves. Les erreurs sont insuffisamment exploitées. Trop peu d'enseignants font appel au processus de métacognition.

Le jury regrette trop souvent le manque d'outils métacognitifs à disposition des élèves ce qui leur laisse comme seule alternative de solliciter l'adulte lorsqu'ils sont dans une impasse, adulte qui n'a alors souvent pas d'autre choix que de donner la réponse, dans une démarche transmissive. Cette approche métacognitive et la création des outils qu'elle implique doit être à l'œuvre à chaque instant, quelle que soit la séance, et cela constitue un réel manque dans la pratique des enseignants qui ont échoué.

Le candidat doit montrer sa capacité à proposer des dispositifs pédagogiques différenciés et adaptés en réponse au niveau et aux besoins identifiés de ses élèves (situations pédagogiques, supports, stratégies).

Les candidats élaborent des projets individualisés en maîtrisant dans l'ensemble une méthodologie satisfaisante.

Toutefois le projet doit être un projet de l'enseignant spécialisé pour l'élève et non un projet de l'élève.

Le jury déplore le peu de situations permettant les interactions entre pairs.

Certains candidats n'ont pas réussi à livrer à l'oral une analyse efficace de leurs séances. Ceci questionne sur leur capacité à mettre en mots ce qui relève de l'analyse de leur action d'enseignement et sur la manière dont ils se saisissent *in situ* des indices relatifs à la production effective des élèves dans une tâche donnée.

Le candidat doit montrer sa capacité à analyser avec précision les besoins des élèves, à appréhender les limites des dispositifs pédagogiques différenciés proposés en réponse aux besoins identifiés.

Pour ce faire, il se doit d'exercer une vigilance constante à ce sujet dans sa pratique quotidienne à travers des mises en œuvre réitérées et une analyse réflexive permanente.

Il se doit de porter un autre regard sur l'évaluation: observer l'élève en situation et en garder trace (grilles d'observation). Il doit être capable de se construire des outils permettant une analyse réflexive du travail effectué.

Le candidat doit être en capacité d'argumenter pédagogiquement et/ou didactiquement ses choix.

La présence d'outils professionnels améliorant la lisibilité de la séance observée sont appréciés. Ils permettent d'avoir une analyse réflexive lors de l'entretien.

Les candidats devront porter une attention particulière :

- Au respect du temps de l'épreuve 1 (45') ;
- A proposer des outils explicites à transmettre au jury ;
- A proposer des séances ambitieuses qui correspondent aux compétences identifiées des élèves ;
- A lier les objectifs de la séance avec les attendus des programmes ;
- A proposer une différenciation effective.
- A veiller à l'adéquation entre les tâches proposées et les projets individuels du groupe.
- A s'assurer de la cohérence des séances proposées avec les programmations/progressions rédigées.
- A penser à la conception de supports pédagogiques adaptés avec du matériel de manipulation diversifié.

Quelques questions peuvent aider le candidat pour la préparation du travail à présenter au jury :

- En quoi la séance proposée reflète-t-elle le travail d'un enseignant spécialisé ?
- Quels progrès des élèves sont mesurables depuis l'évaluation diagnostique ?
- Quels apprentissages les élèves construisent-ils le jour de l'examen ?
- Quelles sont les difficultés probables que les élèves vont rencontrer, le jour de l'examen ?
- Quelles réponses vais – je pouvoir proposer ?
- Comment justifier les différenciations / adaptations mises en place le jour ?

2. L'épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Le jury constate souvent le manque de références aux textes et documents officiels, programmes et socle commun de connaissance, de compétences et de culture.

La plupart des candidats négligent d'analyser l'évolution de leur positionnement vers celui de professeur spécialisé.

Tous les candidats ont au préalable préparé la présentation de leur dossier. Cette préparation doit permettre au candidat de s'éloigner de son support écrit.

La présentation du dossier ne doit pas se limiter à une paraphrase du contenu : elle doit permettre d'affiner l'analyse et de présenter des perspectives. Une analyse à posteriori des effets du dispositif d'apprentissage mis en œuvre est attendue. Elle doit permettre également au jury de mesurer le cheminement dans la réflexion du candidat. Cette démarche réflexive est indispensable.

3. La présentation d'une action témoignant du rôle de personne ressource

Le jury constate des présentations orales de qualité et préparées par les candidats. Ces derniers utilisent majoritairement des supports numériques ou vidéo-projetés.

Les enjeux de cette épreuve 3 restent flous pour de nombreux candidats. La notion de personne ressource n'a pas été saisie. Les propositions faites sont parfois hors-sujet.

Les candidats devront porter une attention particulière à :

- Définir le rôle de la personne ressource et proposer une action effective et concrète en ce sens ;
- Préparer leur oral qui devra suivre un plan anticipé ;
- Respecter le temps de présentation ;
- Etre dans l'échange et le dialogue avec le jury.

Il est important de veiller à ce que la prestation orale préparée en appui d'un diaporama apporte un plus à la présentation.

Pour conclure, quelques recommandations directes aux candidats :

Épreuve 1 :

- Préparer minutieusement sa séance (maîtrise des contenus, des programmes, préparation matérielle, cohérence avec les séances précédentes et suivantes...) et les documents présentés au jury
- Analyser finement les points d'appui des élèves et les difficultés à anticiper
- Anticiper l'accompagnement nécessaire, les modalités de différenciation, personnalisation des apprentissages
- Positionner la séance au sein d'une progression explicite
- Questionner le sens des apprentissages pour les élèves (dans leur diversité)
- Penser l'intérêt des interactions enseignant-élèves et entre pairs
- Diversifier les approches possibles de la situation d'apprentissage en fonction des profils des élèves
- Penser le transfert dans le cadre des situations ultérieures d'inclusion
- Prévoir des temps d'explicitation des procédures, des stratégies, des contenus d'apprentissage
- Prévoir des temps d'observation, d'écoute des élèves et de leurs productions en vue de l'analyse lors de l'entretien avec le jury
- Gérer les temps
- Cadrer, structurer mais ne pas trop verrouiller la séance pour pouvoir prendre en compte les remarques, réactions, difficultés éventuelles des élèves
- Lors de l'entretien avec le jury : appuyer son analyse sur des faits, des productions d'élèves, sa connaissance des élèves / présenter une posture ouverte pour proposer une analyse critique de sa séance (points forts, points faibles, différentiel effets attendus-objectifs atteints, remédiations et-ou prolongements à envisager) / mettre en lien avec les contenus théoriques travaillés / se tenir informé des orientations, recommandations ministérielles (ex : guide orange, circulaires relatives aux recommandations pédagogiques...)

Épreuve 2 :

- Mettre en lien l'analyse de la pratique avec les apports théoriques et les textes officiels (ne pas traiter les deux versants indépendamment)
- Appuyer son analyse sur des productions concrètes (productions écrites d'élèves, échanges transcrits ...) et non uniquement sur des faits décrits
- Proposer une analyse sur la durée (analyser les processus d'apprentissages dans le temps : les évolutions, progrès, régressions ... en fonction des différents facteurs pédagogiques, didactiques)
- Se positionner explicitement en tant que professeur spécialisé, ouvrir sur les différents aspects du métier
- Expliciter en quoi l'expérience, expérimentation menée a permis au candidat non seulement de faire progresser ses élèves mais également d'évoluer lui-même dans sa conception de l'acte d'enseignement, dans son futur rôle d'enseignant spécialisé
- Se relire, se faire relire
- Ne joindre que les annexes qui apportent quelque chose à la réflexion, à l'analyse
- Proposer un plan logique et cohérent qui crée pour le jury un horizon d'attente
- Proposer à l'oral des éléments de réflexion, des prolongements au dossier
- Rester ouvert au dialogue pendant l'entretien, argumenter ses positionnements mais aussi accepter d'envisager d'autres approches possibles (qualité importante chez une personne ressource)
- Prendre quelques secondes de réflexion avant de répondre aux questions
- Ne pas hésiter à faire reformuler la question si difficulté de compréhension

Épreuve 3 :

- Bien avoir en tête toutes les dimensions que peut revêtir son action en tant que personne-ressource
- S'appuyer sur des actions concrètes mais prendre de la hauteur par rapport au sens de son action de manière plus générale, plus large : quels transferts possibles ? quels prolongements ?
- Analyser les points de tension, difficultés rencontrées et proposer des perspectives, les « leçons à tirer », ne pas mettre en avant uniquement ce qui a très bien fonctionné
- Analyser en quoi les réussites observées pourront s'avérer des points d'appui dans le futur rôle d'enseignant spécialisé : quelle exploitation ultérieure, quel réinvestissement, quel transfert ?